

Formation initiale

Formation apprentissage

Formation continue



Taxe d'apprentissage

2024

Contact et renseignements :

127, rue Docteur Hospital
63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 19 21 00

Mail. ce.0630022g@ac-clermont.fr
<http://lycee-roger-claustres.fr>

Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?

**Cela
signifie
quoi pour
vous ?**



**Un vivier de candidatures
pour vos recrutements**



**Des équipements en adéquation
avec ceux du milieu professionnel**



**Des stagiaires formés aux savoirs
être et savoirs faire, en lien avec
les besoins des entreprises.**

**Nos formations vont de la troisième Prépa Métiers jusqu'au BTS.
Toutes les filières sont accessibles en formation continue et par
apprentissage.**



**Le lycée Roger Claustres est
établissement support du
Campus des Métiers et des
Qualifications d'Excellence
Aéronautique et spatial
Auvergne-Rhône-Alpes**

N° UAI : 0630022G

Siret : 19630022200011

Nos pôles de compétences



Pôle Aéronautique

- CAP Aéronautique option structure

Famille de métiers de l'aéronautique :

- Bac pro aéronautique option structure
- Bac pro aéronautique option systèmes
- Bac pro aéronautique option avionique

- CS Technicien en Chaudronnerie Aéronautique et Spatiale (TCAS)
- CS Technicien en Peinture Aéronautique
- CS Aéronautique option Avions à Moteur à Turbine (B1.1)
- CS Aéronautique option Hélicoptère à Moteur à Turbine (B1.3)
- CS Aéronautique option Avionique (B2)
- FCIL Aménagement Cabine (**Nouveau**)

- BTS Aéronautique



Pôle Industrie

- CAP Réalisation Industrielle en Chaudronnerie et Soudure (RICS)

Famille de métiers de la Réalisation d'Ensembles Mécaniques Industrielles (REMI)

- Bac pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle (TCI)
- Bac pro Technicien en Réalisation de produits Mécaniques (TRPM)

- CAP 1 an Composites et Plastiques Chaudronnés

- CS Technicien en soudage (**Nouveau**)
- CS Agent Contrôle Non Destructif (**Nouveau**)

- BTS Conception des Produits Industriels (CPI)
- BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits (CPRP)
 - * Option A : production unitaire
 - * Option B : production sérielle



Pôle Automobile

- CAP Carrosseries Automobile

- Bac pro Carrossier Peintre Automobile (CPA)
- Bac pro Construction des Carrosseries

- CAP 1 an Peinture en Carrosserie

- FC Technicien en Préparation et Assistance Véhicule de compétition



Pôle Biotechnologies

- Bac pro Technicien en Prothèse Dentaire



Autres dispositifs

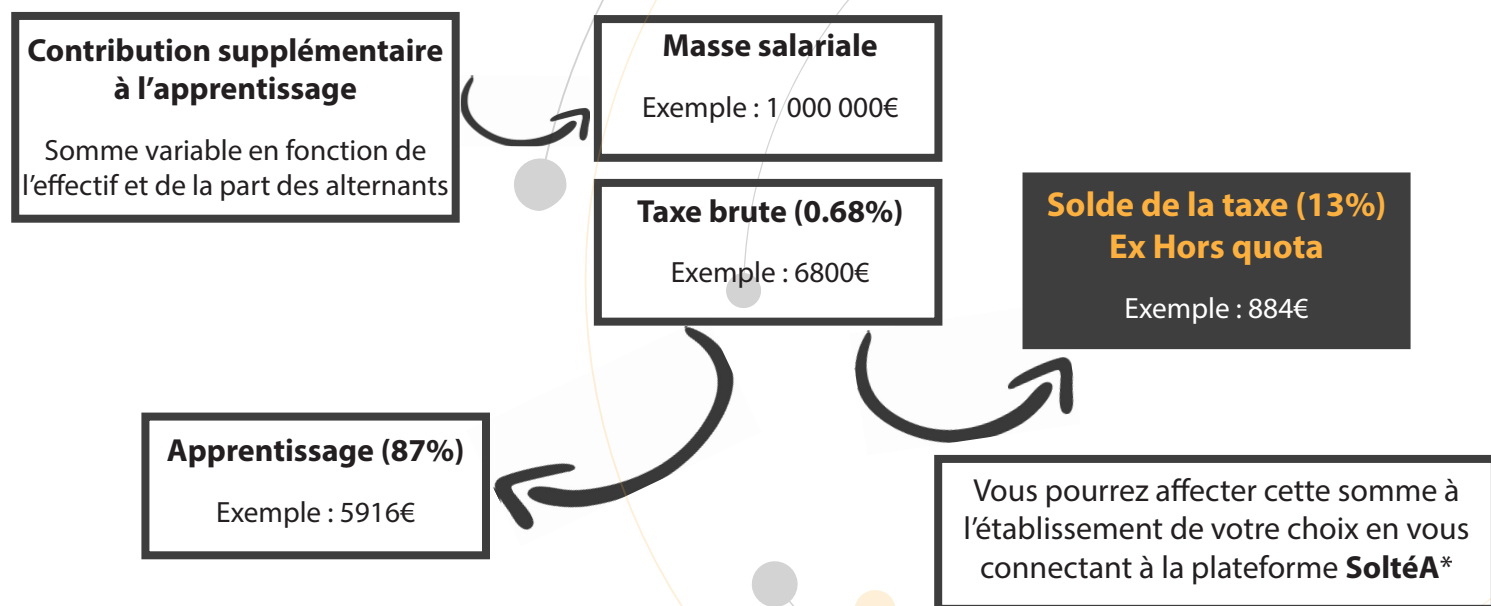
- 3ème Prépa-Métiers
- Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS)
- Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPE2A)



Pôle Métiers d'art

- CAP Ebénisterie

Répartition et calcul du «13%»



* <https://www.soltea.gouv.fr>
Du 1er avril au 7 septembre 2024

Nouvelle procédure pour nous verser la taxe

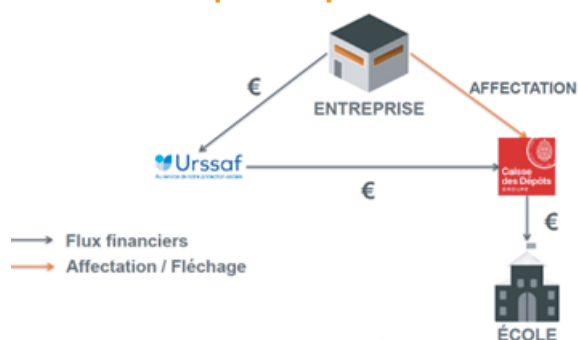
Le circuit de collecte et de distribution du solde de la Taxe d'Apprentissage change (Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018).

La première collecte de ce solde interviendra en avril 2024 via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Les sommes collectées par les URSSAF et les MSA seront ensuite reversées à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Vous interviendrez alors sur la plateforme SoltéA mise à disposition par la CDC pour affecter les fonds aux formations/établissements habilités de votre choix.

C'est via la plateforme SoltéA que vous pourrez flécher le solde de la Taxe vers le lycée Roger Claustres et ses formations.



UAI (RNE) : 0630022G

Siret : 19630022200011

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOLTéA
la taxe d'apprentissage
Répartir le solde de

SOLTéA, plateforme de
répartition du solde de la
taxe d'apprentissage

<https://www.soltea.gouv.fr>

Vos contacts

Anne LACHAUD
Provisseure
04 73 19 21 01
anne.lachaud@ac-clermont.fr

Véronique PARON
Gestionnaire
04 73 19 21 04
veronique.paron@ac-clermont.fr

Gilles THOMAS
Directeur Délégué aux Formations
04 73 19 21 03
gilles.thomas@ac-clermont.fr